L'HERMAPHRODITE

DEVANT LE CODE CIVIL

L'HERMAPHRODISME

SA NATURE
SON ORIGINE, SES CONSÉQUENCES SOCIALES

par

le Dr Ch. DEBIERRE

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon

Avec 11 figures intercalées dans le texte

EXTRAIT DES *Archives de l'Anthropologie criminelle et des sciences pénales*

PARIS

J. B. BAILLIÈRE ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

19, Rue Hautefeuille

—

1886

ARCHIVES

DE

L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

ET DES SCIENCES PÉNALES

Médecine légale, judiciaire. — Statistique criminelle
Législation et Droit.

Directeurs : MM.

A. LACASSAGNE, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon.
R. GARRAUD, professeur de droit criminel à la Faculté de Droit de Lyon.
H. COUTAGNE, chef des travaux de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon.
Dr A. BOURNET, secrétaire de la rédaction, *Gérant.*

Revue paraissant tous les deux mois par fascicule de 96 pages

---

Avec la collaboration pour l'Etranger de MM.

Beltrani-Scalia, Bodio, E. Ferri, Gosse, Gretener, E. von Hofmann, Ladame, F. von Liszt, Lombroso, J. von Maschka, Vleminkx.

Pour la France de MM.

V. Augagneur, P. Dubuisson, L. Manouvrier. G. Tourdes, Yvernès, etc.

TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
(Manuscrits, envois d'auteur)

DOIT ÊTRE ADRESSÉ AU

Laboratoire de Médecine légale de la Faculté de Lyon

TOUT CE QUI CONCERNE L'ADMINISTRATION
(Abonnements, annonces, publicité)

DOIT ÊTRE ADRESSÉ A

M. STORCK, imprimeur, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

ABONNEMENTS

France et Algérie .... 15 fr.
Etranger .... 18 fr.

Le Numéro : 3 Francs

ON S'ABONNE : A l'imprimerie STORCK, Lyon.

Et chez MM. Georg, éditeur, Lyon, 65, rue de la République.
Masson, éditeur, Paris, 120, boul. St-Germain.
Larose et Forcel, Paris, 22, rue Soufflot.
Manceaux, Bruxelles, rue des Trois-Têtes, 2.

L'HERMAPHRODITE DEVANT LE CODE CIVIL

L'Hermaphrodisme, sa nature, son origine, ses conséquences sociales.

PAR

le Docteur CH. DEBIERRE,

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon

« L'hermaphrodisme n'est que la permanence accidentelle d'un état normal transitoire. »

I

L'Hermaphrodisme était connu de l'Antiquité, ainsi qu'il appert de certains passages des *Métamorphoses*. Cette monstruosité, chez les Romains, était considérée comme un crime de lèse-nature, puisque le Conseil des Aruspices condamnaient les malheureux porteurs de cette malformation à perdre la vie. Ainsi fut fait de l'hermaphrodite qui naquit en Ombrie sous le consulat de Messalus et C. Licinius ; ainsi de celui de Lune sous le Consulat de L. Metellus et Q. Fabius Maximus ; ainsi d'autres.

Au temps de Néron, cette barbare coutume avait disparu, puisque cet empereur romain se plaisait, aimant la nature, mais plus encore peut-être les choses hors nature, à faire traîner son char par quatre chevaux hermaphrodites (1).

Le mot vient de la fable d'Hermaphrodite, fils de Mercure, Ερμής, et de Vénus, Αφροδίτη. Ce jeune homme s'étant montré insensible aux charmes de la nymphe Salmacis, cette nymphe obtint des dieux que son corps fût réuni au sien.

Le premier hermaphrodite fut Adam si l'on en croit la Genèse (2) et l'explication qu'en donne I. Geoffroy Saint-Hilaire : « *Et creavit Deus hominem ad imaginem suam ; ad imaginem Dei creavit illum, masculum et*

(1) PLINE, *Hist. Nat.*, II, 49,

(2) *Genèse*, chap. I, V, 27.

feminam creavit eos », et de longs siècles plus tard la croyance à des hermaphrodites vrais, au sens physiologique du mot, n'était pas éteinte.

Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, dit qu'il y a au monde des animaux Androgynes, ce qui est vrai de certains animaux inférieurs (vers, mollusques) et même de certains vertébrés, mais Aristote et Pline renchérissent sur cette opinion, puisqu'ils admettent un peuple hermaphrodite au pays d'Afrique, peu au-delà des Nausamones, à côté des Moscliens, les Androgynes (1), opinion qui s'est propagée jusqu'au moyen-âge, puisqu'elle est encore admise par d'Aleschamps :

« J'ay cogneu un hermaphrodit, dit cet auteur, lequel estoit du sexe obséquieux des femmes, occasion pour laquelle il fust marié à un homme, auquel il engendra quelque fils et fille, et ce nonobstant il avait accoustume monter sur les chambrières et engendrer en icelles. » (2)

Liebault et J. Duval croyaient tous les lièvres hermaphrodites.

Mais si les anciens, dans leurs erreurs, ont néanmoins connu l'Hermaphrodisme, ils en ont ignoré le processus formateur.

L'explication qu'ils en donnent ne va pas au-delà du mysticisme et de l'astrologie. Au XVIIe siècle, nos ancêtres, d'ailleurs, n'étaient guère plus avancés sur ce chapitre de Genèse qu'on ne l'était au temps d'Empédocle, d'Hippocrate, d'Avicenne ou de Galien, ainsi que l'indique sommairement le quatrain suivant :

N'aguère à Bénévent, qui de Champagne est ville,
Un jeune adolescent devint fort belle fille.

(AUSONE).

II

De même qu'il a fallu la puissance de la science moderne pour tirer l'Astronomie et la Géologie d'une Cosmogonie étroite, ignorante et égoïste, de même il faut arriver aux mer-

(1) PLINE, *Hist. nat.*, lib. VII, ch. 22.

(2) MONTANUS, liv. I, chap. 6.

veilleux progrès de l'Histoire Naturelle moderne pour voir sortir l'Anatomie et l'Organogénie de cette phase enfantine qui consistait à faire, comme partout ailleurs, du reste, de la métaphysique scientifique, phase dont n'a pas encore su s'affranchir une certaine école de psychologistes contemporains. Pour sortir la raison humaine de cette ornière, il n'a pas moins fallu que tout le génie des Albinus, des Wrisberg, des Autenrieth, des Sœmmering, des Meckel, des Dœllinger, des Tiedmann, des Carus, des Heusinger, des Seiler, des Lobstein, des Rosenmüller, des Cruikshank, des Prévost et Dumas, des Baer, des Cuvier, des Dutrochet, des Oken, des Dzondi, des Malpighi, des Müller, des Wolff, des Rathke, des Bischoff, des Coste et de leurs glorieux continuateurs.

Tous les vertébrés commencent par être hermaphrodites. Par ce stade embryonnaire, passent aussi bien les mammifères les plus élevés dans la série que le dernier des poissons. Tous, avant d'acquérir les caractères du type mâle ou du type femelle, passent par un état d'indifférence sexuelle dans lequel les sexes sont confondus, ou plutôt dans lequel les sexes sont surajoutés.

La glande génitale se développe aux dépens de l'épithélium de la cavité pleuro-péritonéale, au lieu dit *éminence génitale*. C'est des cellules épithéliales qui recouvrent cette éminence (épithélium–germe) que vont sortir les ovules primordiaux, ovules qui existent aussi bien dans le sexe masculin que dans le sexe féminin, et d'où cependant proviendront plus tard, d'un côté les spermatozoïdes, de l'autre les œufs ovariens.

Jusqu'au 4[e] jour chez le poulet, jusqu'au 15[e] jour chez le lapin et jusqu'au 25[e] ou 30[e] jour chez l'embryon humain, il est impossible de dire si la glande génitale sera un ovaire ou si elle sera un testicule (1).

(1) L'ovaire et le testicule ont donc une commune origine. Chez les animaux inférieurs l'ovaire tubuleux diffère à peine du testicule tubuleux. A mesure que la vie se déploie, ainsi que le dit justement Burdach, l'antagonisme entre la masculinité et la fémininité devient de plus en

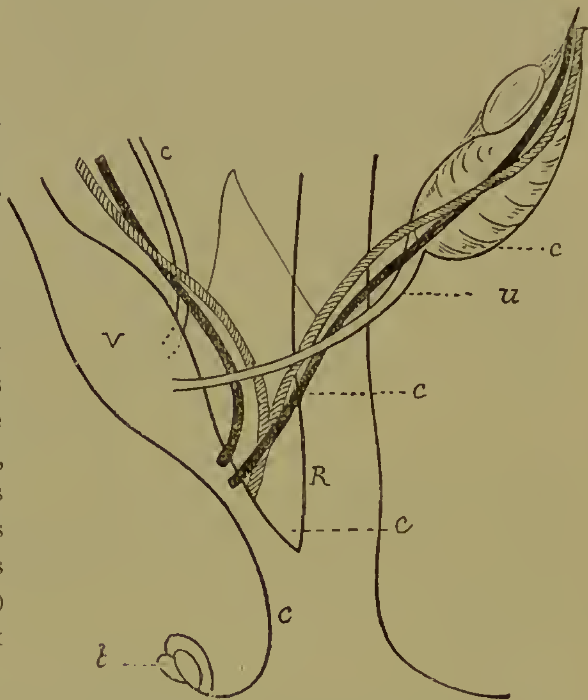
Mais ce n'est pas seulement par sa glande génitale que l'embryon des vertébrés est hermaphrodite. Il l'est non moins et beaucoup plus tard, parfois toute la vie, par les canaux excréteurs de la glande sexuelle. En effet, le mâle comme la femelle possèdent les canaux excréteurs d'une glande sexuelle femelle et inversement. C'est ainsi que chez l'embryon de

Fig. 1.

EMBRYON DE MAMMIFÈRE

Diagramme destiné à montrer la disposition réciproques des uretères, des conduits de Wolff et de Müller, du sinus uro-génital et du rectum.

V, vessie ; C, cloaque ; R, rectum ; E, éperon périnéal ; t, tubercule et replis génitaux ; c, corps de Wolff avec la glande génitale à son côté interne ; entre v et c, détroit canaliculé appelé sinus uro-génital et où débouchent les uretères (canaux blancs), les canaux de Wolff (canaux noirs) et les conduits de Müller (canaux striés).



l'homme du type féminin de deux mois on trouve des canaux de Wolff (futurs conduits collecteurs des canaux excréteurs du testicule) à côté des canaux de Müller (oviductes futurs, utérus et vagin à venir) et réciproquement. (*Voyez fig. 1 et 2*).

Or, cet état ordinairement transitoire mais dont chacun cependant, à l'état le plus normal, possède les vestiges facilement décelables, cet état transitoire, dis-je, peut se perpétuer jusqu'à la naissance et jusque dans l'âge adulte, et donne lieu

plus prononcé, de sorte que nous devons considérer la séparation des sexes comme un caractère de développement d'un ordre plus élevé.

Mais ce qu'il faut bien retenir, c'est que, tout à fait à l'origine, l'embryon des animaux supérieurs est dans le cas des animaux les plus inférieurs qui se reproduisent par spores ; il n'est ni mâle ni femelle — ou plutôt il possède une glande génitale à la fois mâle et femelle (hermaphrodisme histologique) ainsi que Laulanié l'a démontré à l'évidence cette année même (*Soc. de Biologie*, mars 1886).

dès lors à l'hermaphrodisme que j'appellerai anormalement prolongé.

Cet état est-il facile à reconnaître ? Le médecin en présence d'un cas de ce genre peut-il avec sûreté se prononcer sur le sexe de l'enfant ? L'expert à l'occasion peut-il résoudre ce problème ? Il s'en faut de beaucoup que la réponse soit toujours facile, nous allons bientôt le voir. Mais arrêtons-nous auparavant un court instant sur la question de l'existence d'organes mâles et femelles sur un même individu.

III

La présence des corps de Wolff et des canaux de Müller, aussi bien sur l'individu du sexe masculin que sur celui du sexe féminin, avons-nous dit, atteste d'une façon irrécusable l'hermaphrodisme primitif. L'homme commence par être hermaphrodite, voilà le premier point incontestable et incontesté. Plus tard, la différenciation sexuelle vient provoquer l'atrophie d'un des deux appareils et fait apparaître la sexualité sous son grand jour. Mais toujours il reste des débris de la dualité sexuelle primitive. Je n'en veux pour preuve que l'existence du corps de Rosenmüller (débris du canal et du corps de

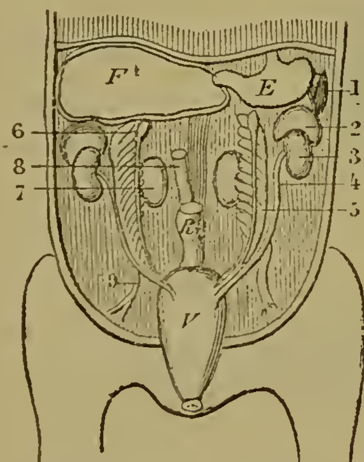


Fig. 2

Organes abdominaux d'un embryon humain de 8 semaines. Grossissement — 4 d.

F. foie ; E, estomac ; R, rectum ; V, vessie ; 1, rate ; 2, capsule surrénale ; 3, rein ; 4, uretère ; 5, canal et corps de Wolff ; 6, conduit de Müller ; 7, glande génitale ; 8, veine-cave ; 9, Gubernaculum de Hunter.

Wolff) chez la femme, et chez l'homme la présence de l'utérus mâle (extrémités inférieures persistantes et fusionnées des canaux de Müller.). Les deux canaux de Müller peuvent même persister côte à côte et donner lieu à deux utérus, deux vagins et deux hymens *(Fig. 3)*.

Mais les anomalies de développement (lisez arrêts de développement) mieux encore peut-être viennent attester l'hermaphrodisme primitif.

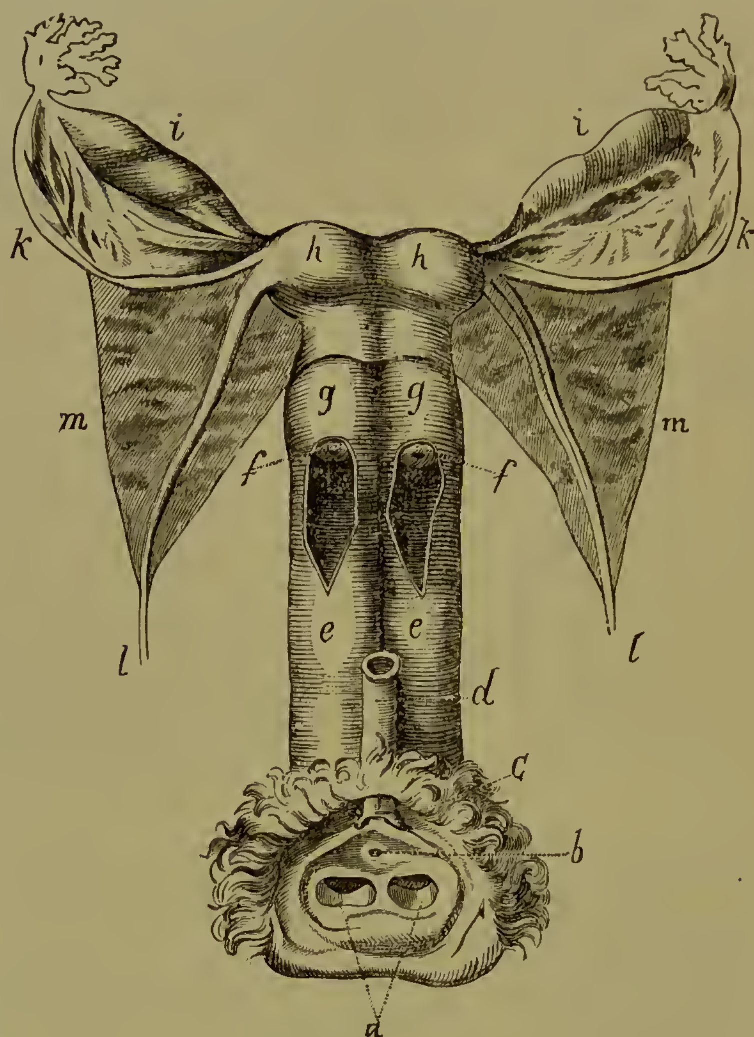


Fig. 3

Utérus et vagin double d'une fille de 19 ans (Eisenmann).

a, double orifice vaginal; b, méat uréthral; c, clitoris; d, urèthre; e, e, les deux vagins; f, f, orifices utérins; g, g, cols des deux utérus; i, i, ovaires; k, k, oviductes; l, l, ligaments ronds; m, m, ligaments larges (Courty).

Les mythes nombreux de divinités hermaphrodites imaginés par l'esprit imagé des anciens, étaient donc une remarquable aberration de l'esprit. Ce n'est pas sans raison que les Grecs représentaient la tête de Minerve unie à celle de Mercure; qu'ils représentaient leur Aphrodite avec des organes mâles et

femelles, et que chez les Egyptiens la divinité de la Lune, Astarté, était à la fois mâle et femelle (1).

IV

Sans nous arrêter aux classifications de Meckel, Marc, Dugès, Geoffroy Saint-Hilaire, etc., nous divisons l'Hermaphrodisme en :

1° Hermaphrodisme vrai bilatéral (plus ou moins complet) ;
2° Hermaphrodisme vrai unilatéral (plus ou moins parfait) ;
3° Hermaphrodisme apparent ou pseudo-hermaphrodisme.

Mais ici nous envisagerons l'hermaphrodisme sous un aspect moins étendu, le seul qu'il soit important de connaître en médecine légale, et nous établirons deux uniques catégories d'hermaphrodismes qui sont : l'hermaphrodisme apparent et l'hermaphrodisme vrai.

Cette distinction est capitale en l'espèce, car un hermaphrodite vrai au point de vue anatomique est un être sans sexe, alors que l'hermaphrodite apparent possède un sexe, caché seulement sous des dehors trompeurs.

V

Qu'est-ce que l'hermaphrodisme vrai ou réel, qu'est-ce que l'hermaphrodisme apparent ? Voilà deux questions que nous devons poser et résoudre avant d'aller plus loin.

1° Hermaphrodisme apparent. L'hermaphrodisme apparent est caractérisé par un véritable sexe, mais avec des apparences plus ou moins trompeuses, dues à une malformation (arrêt de développement), plus ou moins prononcée des organes génitaux externes, et dont le développement embryonnaire donne la clef de formation,

(1) L'hermaphrodisme (Androgynie) est l'attribut général des végétaux. Le peu de sensibilité des animaux inférieurs, la difficulté ou l'impossibilité de se rapprocher les uns des autres pour l'accouplement, les pertes énormes auxquelles ces espèces sont exposées, justifient et expliquent pour elles cette même et sage disposition de la Nature.

Il existe deux variétés de faux hermaphrodites :

A. Les hermaphrodites apparents du sexe féminin ;

B. Les hermaphrodites apparents du sexe masculin.

A). *Hermaphrodites apparents de sexe féminin.*

Chez eux les vices de conformation des organes génitaux externes ne sont généralement pas de nature à induire en erreur sur le véritable sexe un observateur attentif et prévenu, pas plus lorsque ce dernier se trouve en présence de l'absence du vagin ou de l'utérus, que lorsqu'il se trouve en face d'un petit pénis et d'un scrotum. Chez eux, les règles existent, et si elles n'existent pas, il y a des troubles périodiques qui les remplacent et sur lesquels le médecin ne doit pas se méprendre. D'autre part, il y a des signes négatifs du sexe masculin qui ont une valeur considérable en l'espèce.

Cependant, un clitoris en forme de verge, un scrotum, peuvent tromper et donner le change — témoin l'exemple célèbre de Marzo Joseph ou plutôt de Marzo Joséphine, rapporté par L. de Crecchio (1) et plus récemment ceux de P. Guttmann (2) et de A. Sippel (3).

Les cas les plus curieux de ce genre sont ceux qu'ont rapporté Eschricht, Everard Home, Schneider, Debout, L. Rodgers et les observations non moins intéressantes de Valmont, de Marie-Madeleine Lefort, de Louise D., etc. (*Voyez fig. 1 à 7*).

Chez Marzo Joseph, déclarée à l'état-civil par la sage-femme sous le sexe féminin et reconnu pour un garçon cryptorchide à l'âge de quatre ans par un chirurgien qui l'examina alors, il il y avait : 1° une verge de 10 cent., légèrement hypospade et une prostate : voilà pour l'homme ; 2° des ovaires, des oviductes, utérus, vagin long de 6 cent. et de 4 cent. de circonférence s'ouvrant dans la partie prostatique de l'urèthre, pas de fente

(1) LUIGI DE CRECCHIO, *Sopra un caso di apparenze virili in una donna (Il Morgagni,* 1865, et *Ann. d'hyg.,* 2ᵉ série, t. XXV, Paris, 1866).

(2) GUTTMANN, *Fall von zwitterbildung* (Ex. de pseudohermaphrodisme féminin, *(Berl. Klin Woch,* p. 544, 1882).

(3) SIPPEL *Arch. fur Gynäk,* Bd, XIV, Hft I, 1880.

vulvaire : voilà pour la femme. Marzo mourut à 56 ans et alors seulement on reconnut son véritable sexe !

L'enfant de Guttmann regardé comme mâle ne l'était que par ses organes génitaux externes (en apparence) ; celui de A. Sippel, présenta à l'autopsie des ovaires, des trompes, un utérus et un vagin. Ce qui induisit Sippel en erreur, c'est la présence d'un petit pénis et l'ouverture de l'urèthre dans le vagin qui était sans ouverture extérieure (pas de vestibule).

Jacques Duval, dans le doute sur le sexe de Marin le Marcis, femme jusqu'à 20 ans, homme plus tard, créa pour ce sujet un genre particulier qu'il appela *Gunantrope* (dans son ouvrage cité plus loin, p. 376), ce qui nous montre toute l'incertitude dans laquelle peut se trouver le médecin en face d'un cas de ce genre lorsqu'il s'agit de reconnaître le sexe, ainsi qu'en témoigne encore le cas célèbre de Michel-Anne Drouart, déclaré homme par Morand le père, femme par Burghart et Ferrein, neutre par le chirurgien danois Kruger, de sexe douteux par Mertrud ; et celui non moins curieux de Marie Dorothée, femme pour Hufeland et Mursina, homme pour Stark et Martens, de sexe indéterminé pour Metzger (1).

Chez Valmont, il y avait une verge légèrement hypospade, un scrotum sans testicules, des ovaires avec trompes et utérus s'ouvrant dans un vagin de 2 pouces qui se terminait en se rétrécissant dans l'urèthre masculin auquel était annexé une véritable prostate (Bouillaud, Manec.). — Mariée comme homme, Valmont ne fut reconnue du sexe féminin qu'à l'autopsie. Avait-elle des menstrues ? L'observation n'en dit rien.

Marie-Madeleine Lefort avait un clitoris en forme de pénis hypospade ; au-dessous une fente vulvaire et un vagin très rétréci aboutissant à un utérus normal. — Elle était réglée. Nous donnons ci-après *(fig. 4, 5, 6, 7)* l'aspect extérieur et l'état réel des organes génitaux *(fig. 7)*, de ce curieux pseudo-hermaphrodite.

(1) Il faut éviter d'autre part, cela va sans dire, la simulation ou supercherie que Saviard dévoila en 1784 sur Marguerite Malaure qui voulait faire prendre un prolapsus utérin pour un pénis.

Dans le cas observé par Debout il existait un clitoris en forme de verge de 6 cent., des grandes lèvres et dans la gauche un ovaire sorti par l'anneau inguinal et faisant l'effet

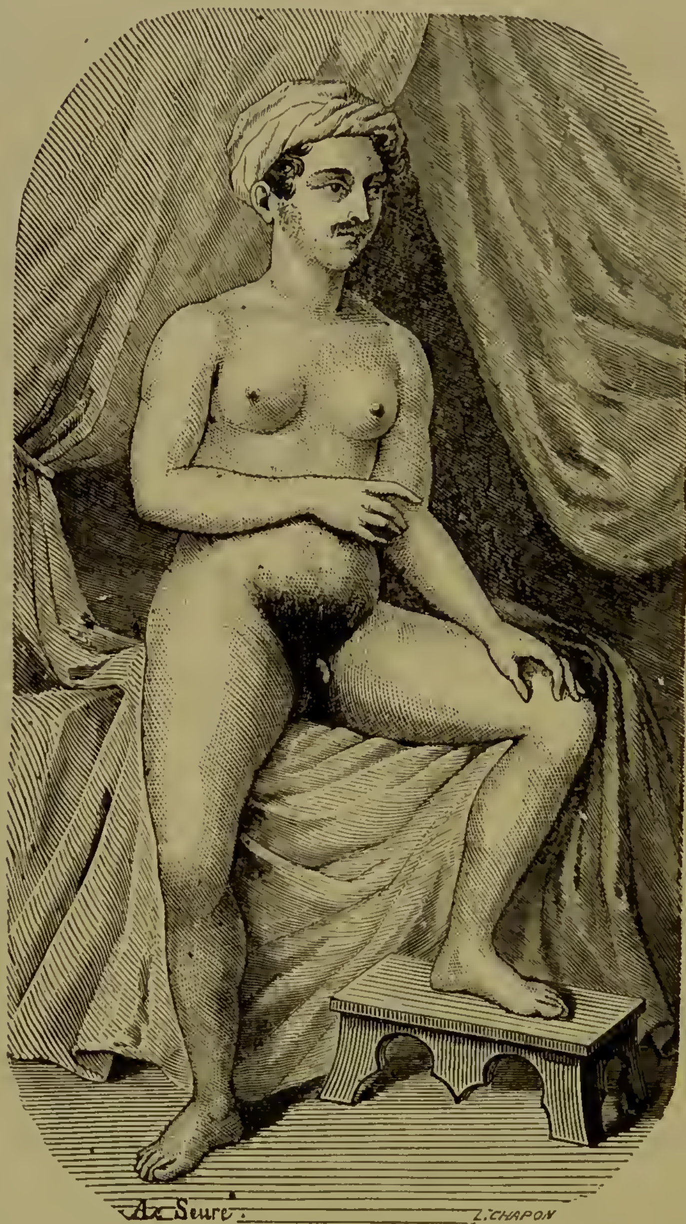


Fig. 1

Marie-Madeleine Lefort à l'âge de 16 ans.

d'un testicule, la grande lèvre paraissant elle-même l'une des moitié d'un scrotum bifide.

Le vagin était remplacé par un long et étroit canal. — Les menstrues existaient.

Deux figures *(fig, 8 et 10)* empruntées à Woods permettront au lecteur de se rendre compte de l'aspect que les organes génitaux externes peuvent avoir dans le pseudo-hermaphrodisme.

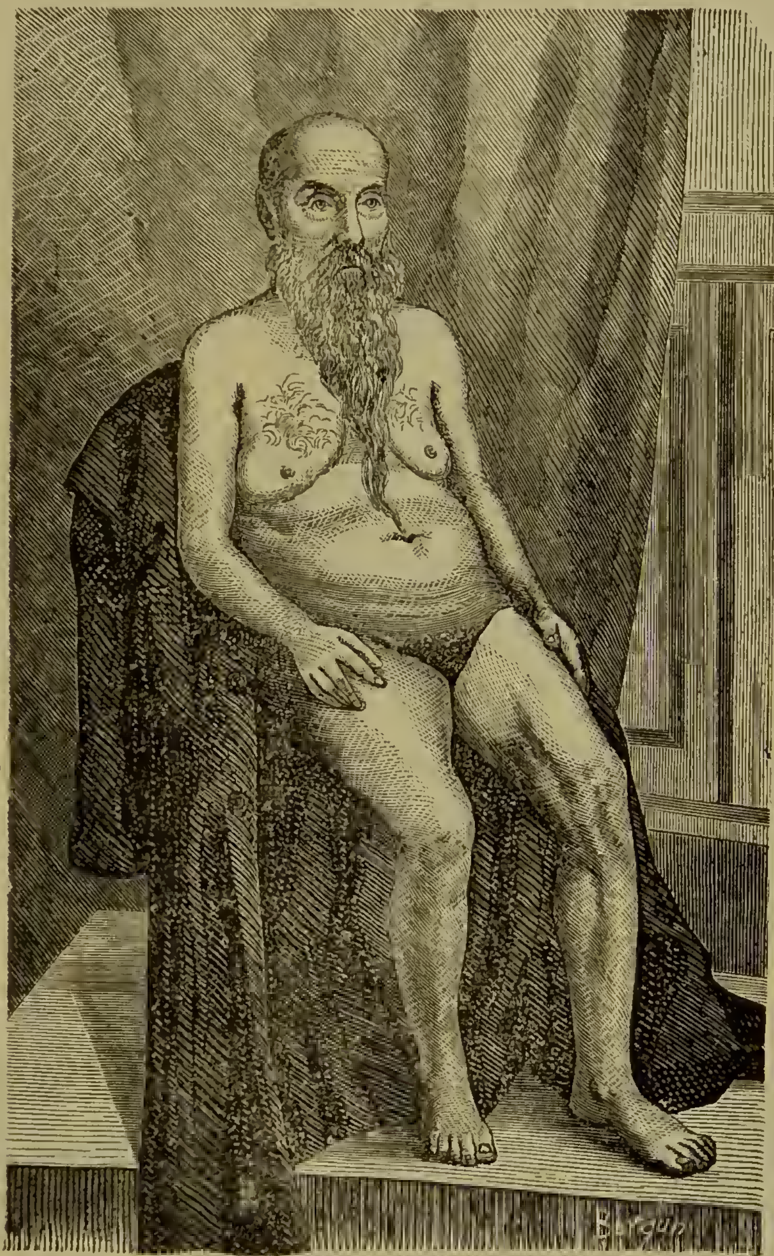


Fig. 5

Marie-Madeleine Lefort à l'âge de 65 ans.

C'est également à la catégorie des *femmes-hommes* qu'il faut rapporter l'histoire que raconte Realdo Colomb, de Cré–

mone, en son livre XV de son Anatomie : « Il y avoit une Ethiopienne ou Moresque, dit-il, laquelle ne pouvait agir ny patir commodément, car l'un et l'autre sexe luy estoit venu imparfaict, à son grand regret et détriment. Car la verge n'excédoit la grandeur et la grosseur du petit doigt, l'ovale du sein de pudicité estoit si estroite, qu'à peine pouvait admettre le bout du petit doigt aussi. Elle désiroit que je lui coupasse ladicte verge, mais je n'osay, craignant d'être blasmé et réprimé de justice, d'autant que j'estimais que ladicte abcission ne se pouvoit faire sans péril de sa vie. »

A cette variété appartient le curieux cas suivant rapporté par Jacques Duval en son *Traité des Hermaphrodits* (p. 331) :

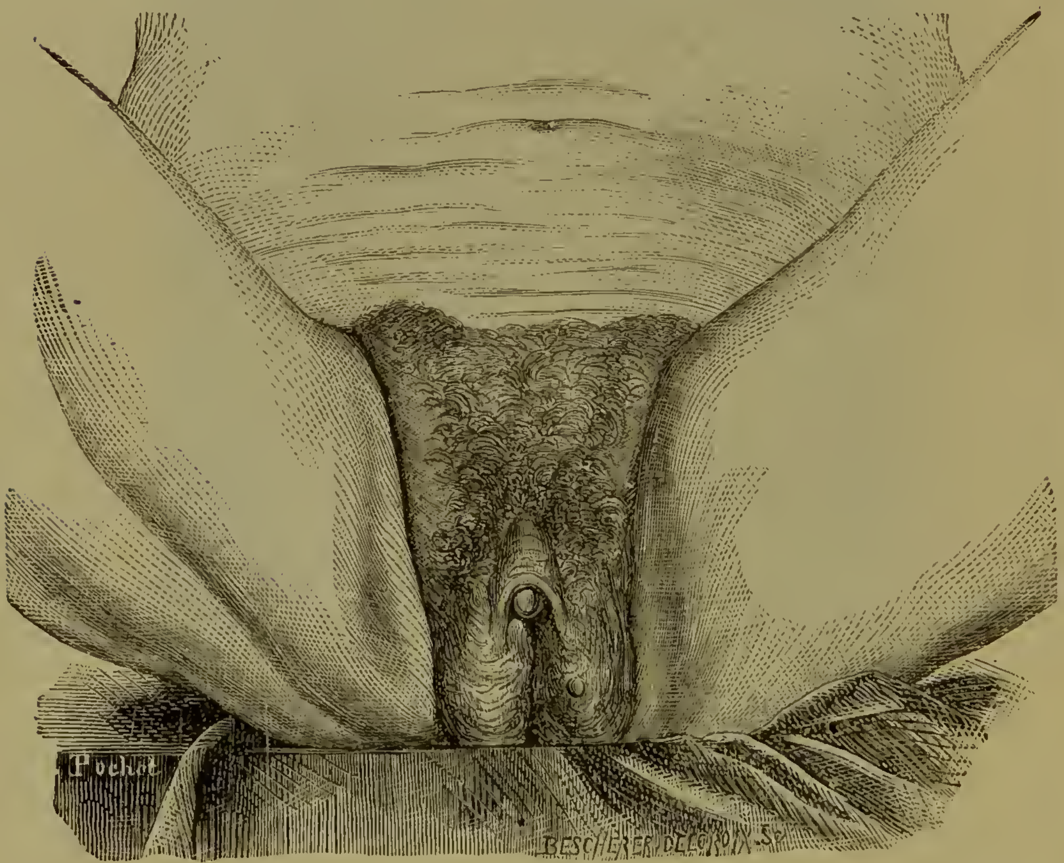


Fig. 6

Marie-Madeleine Lefort. — Aspect extérieur des organes génitaux.

« Durant le temps que j'estois au pays d'Anjou, dit-il, il y a quarante-cinq ans, un gentilhomme et sa femme plaidoient devant l'Official dudit lieu, tendant à fin le demandeur, que le

mariage qu'il avait contracté avec sa femme fust solust et déclaré nul, et qu'il lui fust permis de se remarier. La cause du divorce prétendu était que cette demoiselle avait un membre viril, long de deux travers de doigt, en la partie supérieure de l'ovale mulièbre, lieu auquel devoit estre le clitoris, qui se dressait alors que son mari vouloit avoir sa compagnie, et le blessoit, de sorte qu'il n'avoit encores eu décente habitation et copulation avec elle.

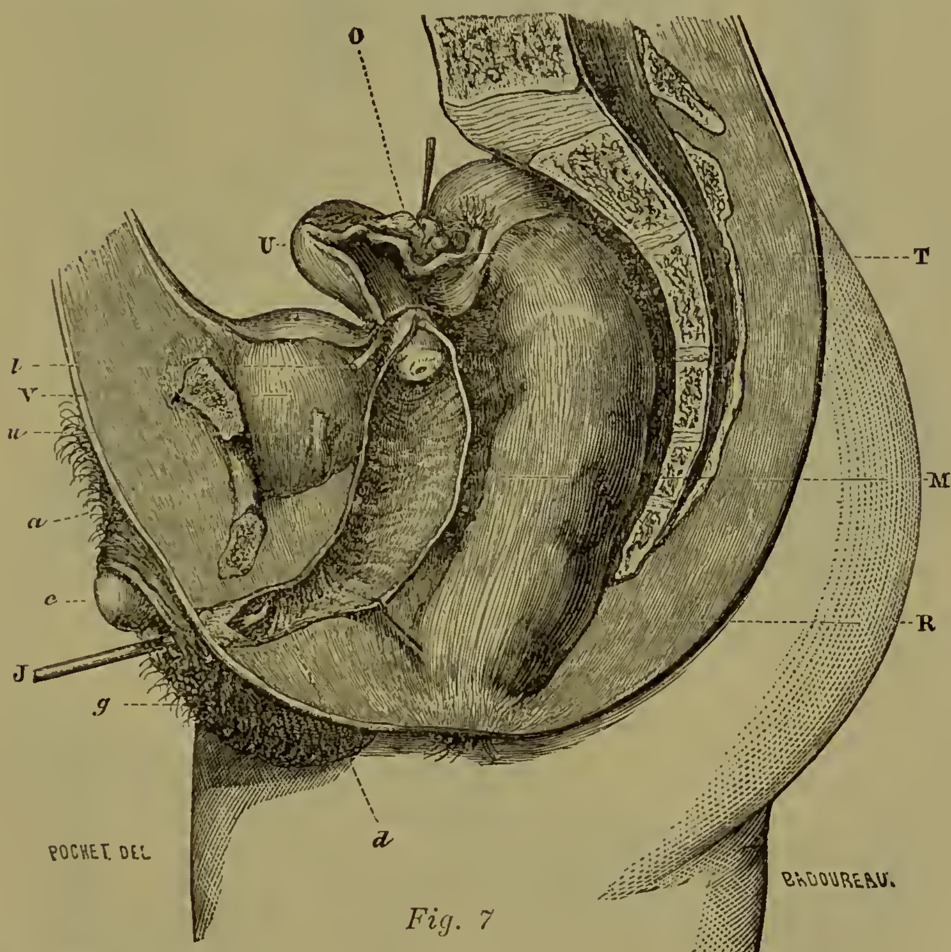


Fig. 7

Marie-Madeleine Lefort. — Coupe du bassin montrant les organes génitaux.

J, sonde passant par l'ouverture principale au-dessous du clitoris, sorte de cloaque ou canal commun aux produits d'exerétion de la vessie (urine) et de l'utérus (sang menstruel); M, vagin; O, ovaires; T, trompe; U, utérus; l, ligament rond; V, vessie; u, uretère; d, orifice de l'urèthre; R, rectum; g, grandes lèvres.

« La visitation faite, le fait cognu véritable et ouy l'offre jugé pertinent du mari : c'est que si elle vouloit permettre qu'on luy coupast ladicte partie superflue et inutile en une

femme, il accorderait que le mariage perséverast, comme il avoit été célébré ; et le refus de ladicte demoiselle, qui accor-



Fig. 8

Pseudo-hermaphrodite âgé de 13 ans considéré comme de sexe féminin (S. Woods).

doit plustot la solution du mariage, que de permettre l'amputation de cette partie, qu'elle vouloit réserver, ainsi que

Nature l'avoit formée, le mariage fut du consentement des deux parties déclaré solut et cassé, l'homme permis de prendre telle femme qu'il adviseroit bien estre. »

Egalement encore, nous pouvons comprendre dans la classe présente l'observation d'Hector-le-Nu qui « appelé pour tailler la fille de Guillaume Frerot, de Honfleur, aagée de 6 ans, lui trouva parties de femme bien conformées et de plus un clytoris long comme la verge d'un enfant masle de même aage et possédant au surplus deux espèces de testicules « renfermez sous la motte, des deux costez de l'ovale. »

C'est vraisemblablement à des cas de ce genre qu'il faut rapporter l'histoire de l'homme de Lisbonne (1807) dont on trouvera l'observation dans le livre de Geoffroy Saint-Hilaire (1) et qui avait d'un homme le pénis et les testicules (??), et d'une femme la vulve, le larynx, la voix et les organes génitaux internes, bien qu'il accouchât deux fois. C'est à des exemples analogues qu'il faut penser en lisant dans Montaigne les histoires de ce soldat hongrois et de ce moine d'Issoire qui accouchèrent l'un en plein camp, l'autre dans une cellule du couvent auquel il appartenait.

C'est encore parmi ces sortes d'histoires qu'il faut classer le passage suivant de Jacques Duval: «... Il m'a esté référé qu'en ladicte ville de Paris il y a un jeune homme d'église, Prestre, lequel est gros d'enfant; et recognu pour tel, il a esté enfermé prisonnier aux prisons de la cour ecclésiastique, pour là attendre la fin de sa grossesse, et que la nature ait produict ses effets, pour recevoir peu après punition condigne à sa faute (2).

Ce genre d'hermaphrodisme a également été observé chez les animaux. Ruych en rapporte un exemple qui a pour sujet la brebis.

(1) I. Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire des Anomalies*, II, p. 30-173, Paris, 1836.

(2) Jacques Duval, *Traité des Hermaphrodits*, Rouen, 1612, réimprimé à Paris, chez Isidore Liseux, en 1880, p. 321.

B) *Hermaphrodites apparents de sexe masculin.*

Les pseudo-hermaphrodites masculins sont de véritables hypospades, dont l'anomalie va depuis l'existence d'une vulve, jusqu'à la fente uréthrale, ne formant plus qu'une petite ouverture au périnée. C'est dans ce cas, alors que la dépression est assez accentuée pour simuler une vulve, qu'on a vu l'approche de l'homme sur ces hommes réputés femmes, donner lieu à un véritable vagin artificiel terminé en cul-de-sac et pouvant atteindre 6 à 8 centimètres de longueur. (*Voyez fig. 9.* Verge d'un hypospade du premier degré).

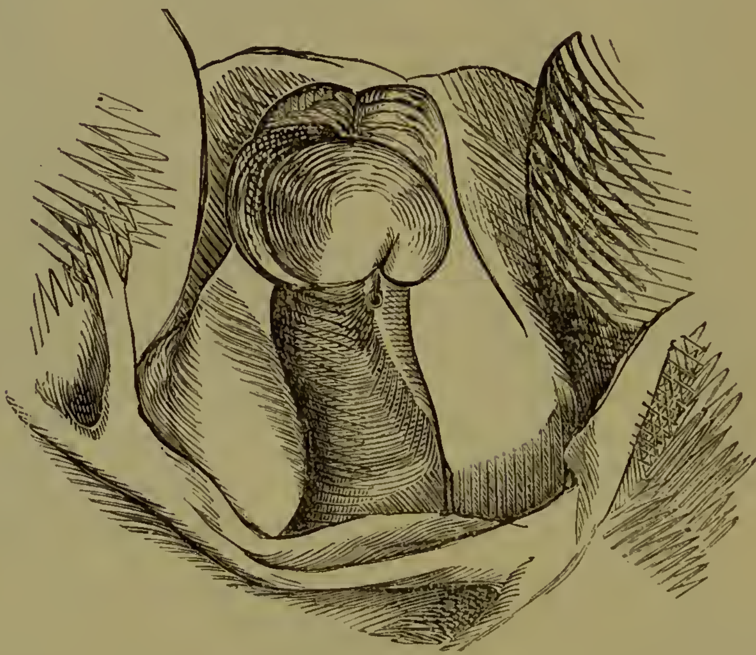


Fig. 9
Verge d'hypospade.

Dans ces conditions, il y a généralement cryptorchidie. — Les testicules sont restés dans l'abdomen et c'est surtout la descente brusque de l'un de ces organes qui trahit un beau jour le véritable sexe du prétendu hermaphrodite. Il n'y a personne qui n'ait entendu parler de filles devenues subitement garçons au moment où elles franchissaient un fossé ou faisaient un effort violent. Témoins, le jeune garçon jusque-là considéré comme femme dont l'anecdote est racontée par Ambroise Paré ;

le cas de Marie Goulich, rapporté par Landouzy (de Reims) et



Fig. 10

Pseudo-hermaphrodite âgé de 4 ans et considéré comme de sexe masculin (S. Woods)

considérée comme fille jusqu'à l'âge de 33 ans, époque à laquelle se fit la descente des testicules ; l'histoire d'Alexina B... dont la descente testiculaire s'accompagna de phénomènes d'é-

tranglement et dont les vésicules séminales renfermaient du sperme et des cellules mères des spermatozoïdes, au dire de Goujon (1).

Les canaux éjaculateurs s'ouvrant ordinairement dans le cul-de-sac pseudo-vaginal, il s'ensuit que les chances de fécondation sont très réduites à la suite des rapports sexuels nécessairement fort incomplets de semblables sujets.

Comme penchants, ces hommes-femmes, ou bien n'en ont aucun, ou bien usurpent le rôle de femme en subissant les conséquences fâcheuses de leur état civil erroné — Femmes d'instinct, femmes par la voix (2), tant que les testicules sont dans le ventre, ces hommes sont ramenés aux désirs charnels naturels par la migration testiculaire.

Les observations d'hermaphrodisme masculin sont nombreuses.

Sheghelner a observé un sujet qui, bien qu'ayant clitoris, nymphes, faux-vagin et mamelles, n'en avait pas moins des canaux éjaculateurs qui s'ouvraient dans ce pseudo-vagin ; Cheselden a rapporté deux exemples à peu près analogues (hypospades très accusés).

Giraud a raconté l'histoire d'Adélaïde Préville, native de Saint-Domingue, mariée comme femme (elle vécut en bonne intelligence avec son mari jusqu'à sa mort, arrivée en l'an v à l'Hôtel-Dieu de Paris) et dont le seul caractère anatomique de la femme était un vagin borgne. — Worbe a, de son côté, raconté l'histoire de Marie-Jeanne, et en 1815 il rapportait le cas de Marie-Marguerite, hypospade possédant une petite verge imperforée, considérée comme fille jusqu'à l'âge de 16 ans, époque à laquelle les testicules firent leur descente. — Giraldès chez un sujet trouva des parties génitales externes à

(1) E. Goujon, *Étude d'un cas d'hermaphrodisme bisexuel imparfait chez l'homme.* (*Journal de l'Anatomie,* p. 609, 1869.)

(2) La castration affaiblit et élève le timbre de la voix. — Les chapons ne chantent pas.

Au contraire, la voix des Négresses Mandingues qui ont un clitoris très volumineux, est grave et rude (Home, *Lectures on comparative anatomy,* t. iii, p. 317).

caractères féminins, un vagin de 9 centimètres, des mamelles et de plus un goût prononcé pour les hommes; à l'autopsie il rencontra deux testicules enfermés dans les anneaux. Larrey a rappelé de son côté que Alexandrine-Hortense M... avait un pénis rudimentaire et imperforé, point de testicules dans les bourses, une division du scrotum simulant deux grandes lèvres : la descente des testicules révéla l'erreur. Wageler conta autrefois l'histoire d'un hypospade cryptorchide de ce genre.

Cas de Dodeuil (1865) : Organes génitaux externes à caractères féminins, mais pas de vagin; ectopie testiculaire inguinale double; verge rudimentaire et imperforée (mort à 66 ans).

Cas de Maria Arsano rapporté par Ricco : Organes génitaux externes simulant ceux de la femme; — vagin de 2 pouces de long; — organes génitaux internes masculins. Mort à 80 ans, réputée femme toute la vie.

Cas de Holmes (1866) : hypospade du dernier degré avec cryptorchidie.

Cas (3) de Tardieu : hypospades très prononcés avec ectopie testiculaire et infundibulum vaginiforme. Chez Alexina B..... resté dans les couvents comme femme jusqu'à l'âge de 22 ans, l'un des testicules était descendu complètement et les vésicules séminales contenaient du sperme. Les conduits éjaculateurs s'ouvraient dans le vagin qui se terminait en cul-de-sac et auquel étaient annexées les glandes de Bartholin; l'urèthre présentait les caractères de l'urèthre de la femme; le pénis était rudimentaire et simulait un véritable clitoris. — Cet homme-femme fut rendu à son véritable sexe par jugement du tribunal de la Rochelle (1).

C'est également à cette variété d'hermaphrodisme qu'il faut rapporter les cas observés et rapportés par S. Woods (2),

(1) Voyez TARDIEU, *De l'identité dans ses rapports avec les vices de conformation des organes génitaux,* Paris, 1872.

(2) S. WOODS, *The Dublin Quaterly Journal of medical Science*, t. XLVI, p. 52, 1868. (Voyez plus haut les deux figures, p. 318 et 321).

Léopold (de Leipzig) en 1875 (1), Schœneberg (2), G. Underhill (3), De Forest Willard (4), Ed. Hoffmann (5), L. Rodriguez (6), P. Garnier (7), Gérin-Rose (8), E. Owen, Buchanan, J. Godlee (9), Cummings (10), etc., et ceux plus anciens de Columbus, Faroni, Scultet, Fabricius d'Aquapendente, Diemerbrœck, Corigliani, Pinel, Dugès et Toussaint, Desgenettes, Wrisberg, Vallisneri, Sabatier, Breschet et autres.

Willcock a présenté, en avril 1885, à la *Société de Pathologie de Londres*, la pièce anatomique d'un enfant de 10 mois qui avait été considéré comme une fille. Entre l'urèthre et l'anus se trouvait une sorte de vagin rudimentaire; les grandes lèvres contenaient des nodules arrondis; en repoussant en arrière le prépuce on pouvait voir un gland de très petite dimension.— L'autopsie montra qu'il s'agissait d'un garçon à replis génitaux non réunis.

Schott a présenté tout dernièrement (1886) à la *Société império-royale des médecins de Vienne*, un cas de pseudo-hermaphrodisme avec deux grandes lèvres contenant deux petits corps ronds qui glissent sous les doigts et sont appendus à un cordon.

Schott pense que ce sont là des testicules; Kundrat, au contraire, a émis l'opinion que ce sont des ovaires. Il n'y a ni vagin, ni utérus. Plus récemment encore, Bénoïst (de Saint-Nazaire), communiquait (10 mai 1886) une observation de pseudo-hermaphrodisme mâle, et Descoust présentait à la *Société de Médecine légale* (7 juin 1886) la photographie d'un pseudo-hermaphrodite mâle dont les organes génitaux externes ne présentent aucun des traits caractéristiques de l'un ou de

(1) *Arch. f Gynæk*, Bd, VIII, Heft 3, 1875. — (2) *Berl. Klin. Woch.* p. 375, 1876. — (3) *Edinburgh méd. Journal*, p. 906, 1876. — (4) *Amer. Journ. of Obstetrics*, New-York, p. 500, 1877. — (5) *Wien medicinische Jahrbücher*, III, 293, 1878. — (6) *Escuela medica*, Caracas, sept. 1879. — (7) *Am. d'hyg. publ. et de médecine légale*, t. 14, 3me série, h. 291, 1885. — (8) *Soc. med. des hôp.*, 28 nov. 1884. — (9) *The Lancet*, 25 avr. 1885. — (10) *Boston medical and Surgical Journal*, 1883.

l'autre sexe : Il s'agit d'une jeune fille ou plutôt d'une personne inscrite comme telle à l'état civil.

B. Poppesco (1), S. Pozzi (2) ont rapporté d'autres exemples de pseudo-hermaphrodisme du type masculin. Poppesco en a cité un entre autres dans lequel le sexe est resté indéfini, et celui de Gaffé *(Journ. de méd. et chir. pratiques*, fév. 1885) laisse tout autant l'esprit dans le doute.

Chez un sujet de 22 ans ayant tout à fait l'aspect d'une femme quant à ses organes génitaux externes et portant dans les grandes lèvres deux corps durs appliqués à l'anneau inguinal, Porro ne put déceler le sexe qu'en ouvrant le pli génito crural. Il mit ainsi à nu un testicule coiffé de son épidydyme.—Quinze jours après Mlle T. G. F., sortait du dispensaire de Porro avec un nouvel état civil, enchanté du résultat de cette investigation *(Gaz. méd. ital. Lombardia*, n° 51, 1882).

Ce genre d'hermaphrodisme dont nous pourrions multiplier encore les exemples, a également été observé chez les animaux ; par Haller, Wepfer, Starke, Verdries, Ruysch, Kauw-Bœrhaave, chez les Ovidés ; par Hartmann, chez le taureau ; par Wagner, chez le bouc ; par Zacchias, sur l'âne ; sur le cheval enfin par Hunter, Pallas, Virey, Geoffroy Saint-Hilaire.

2° Hermaphrodisme vrai

Cœlius Rhodigin (3) raconte qu'à Ferrare en Lombardie naquit un corps monstrueux qui, outre qu'il avait deux testicules, « se trouvait fourni des natures tant d'homme que de femme, situés costé à costé l'une de l'autre. »

(1) Poppesco, *De l'hermaphrodisme au point de vue médico-légal* (*thèse de Paris*, 1874).

(2) Pozzi, *Nouveaux cas de pseudo-hermaphrodisme* (*Soc. de Biologie*, 1881 et 1885). Voyez encore : *Société de Chirurgie*, 8 juin 1861, et *Gaz. des hôp.*, 16 juin 1881.

(3) Cœlius Rodigin, *Leçons antiques*, liv. XXIV, chap. 3.

A. Paré, le célèbre chirurgien, rapporte qu'en 1426, vint au monde à Robarchie en Palatinat deux gémeaux joints dos à dos qui de plus « estoient hermaphrodits. »

Realdo Colomb (1) le Crémonois, dit de son côté avoir vu en Italie une femme avec « quatre vaisseaux déférens », et portant matrice, petite verge et scroton.

Ce sont là les premières traces historiques avérées de l'hermaphrodisme vrai.

Varole, Rudolphi, Harvey, Jacob, Sue (1746), Morand en 1749, Maret en 1767 (obs. de Jean-Pierre Hubert, mâle du côté gauche, femelle à droite et obs. de Louis Hainault, femme à droite, homme à gauche), Varocler (obs. femme à droite, mâle à gauche). Ackermann (1805), Mayer en 1836 (obs. de Marie Derrier ou Charles Doerge) ont plus explicitement décrit l'hermaphrodisme réel. — Leurs observations se rapportent à la variété : *Hermaphrodisme bisexuel unilatéral*. A cette classe appartient également le cas rapporté par Follin en 1851 (2) concernant Angélique Courtois, morte en 1848, qu'Antoine Dubois avait considérée comme un hypospade mâle 20 ans auparavant. Chez Angélique on trouva à la nécropsie : un utérus et un vagin rudimentaires s'ouvrant dans l'urèthre ; à droite une trompe sans ovaire, à gauche une trompe avec un testicule ; une verge de 6 cent. hypospade. Pendant la vie, il n'y avait point eu de règles ni de tendance sexuelle d'aucune sorte.

A cette catégorie se rapporte encore entre autres les cas observés par Virchow en 1872 (3) par Boddaert, en 1875 (4) et par Marchand en 1883 (5).

(1) Realdo Colomb, *Anatomie, lib. 15.*

(2) Follin, *Gaz. des Hôpitaux,* 4 décembre, 1851.

(3) Virchow, *Berl. Klin. Woch*. déc. 1872.

(4) Boddaert, *Bull. de la Soc. de Méd de Gand*, mai, 1875.

(5) Marchand, *Un cas d'hermaphrodisme latéral vrai* (utérus masculin très développé) chez un hypospade cryptorchide (*Berl. Klin. Wochens*, p. 103, 1883).

Une des observations les plus curieuses est celle de Rokitansky. Cet éminent médecin présenta en 1869 à la Société de médecine de Vienne, les résultats de l'autopsie d'un nommé Hohmann, chez lequel il trouva deux ovaires avec leurs oviductes, un utérus rudimentaire, et de plus un testicule avec spermiducte contenant des spermatozoïdes ; cet individu était régulièrement menstrué et avait un penis imperforé et un scrotum bifide. L'indifférence sexuelle était absolue. Que fût-il arrivé si l'on avait porté le sperme de cet individu à la rencontre des œufs qui, périodiquement tombaient de son ovaire ? (1)

Les observations d'*Hermaphrodisme bisexuel bilatéral* sont plus curieuses encore, en ce sens qu'elles rapprochent davantage l'hermaphrodisme anatomique de l'homme, accidentellement permanent, de l'hermaphrodisme vrai ordinaire des animaux inférieurs, chez lesquels à côté d'un testicule on trouve un ovaire (Vers, Escargot, Crapaud).

Les cas de Petit (de Namur), de Mayer, de Colombus, de Laumonier (décrit par Béclard), de Handy, de Schrell, de Von Franqué, etc., sont célèbres. Ceux de Stelladi, Mayer, Gurlt concernant des boucs, celui de Mayer observé sur un chien, les deux de Hunter rencontrés sur une ânesse et sur une vache, celui de Harlan observé chez le Gibbon, de Mascagni sur une vache, de Delle Chiaie (2), de F. Schnopf (1878) (3), Et. Geoffroy Saint-Hilaire (1829), Martin Saint-Ange et I. Geoffroy Saint-Hilaire (1832), Meckel sur la chèvre, de Valmont de Bomare et Brilloët chez un daim (1775) ne sont pas moins intéressants. Je ne fais que mentionner en passant les cas d'hermaphrodisme observés chez les insectes (Hettlinger, Scopoli, Duméril, Rudolphi, Klug, etc.), le homard

(1) ROKITANSKY, *Centralbl. f. die medicinische Wiss*, Berlin, 1869.

(2) Pour l'histoire de ces différents cas, voyez, GEOFFROY SAINT-HILAIRE, *Hist. des anomalies*, II, 1834, et *Dict. en 30 vol.* art. *Hermaphrodisme*, 1837.

(3) SCHNOPF, *Wiener méd. Jahr.* III. 341. 1878.

(Nicholls), l'esturgeon (Pallas), la carpe (Schwalbe, Morand), le brochet (Starke, Réaumur), la poule (Heide, Bechtein), le rat (Faber), le bélier (Thomas Borkhausen, Mascagni, Scriba), le veau (Schlumpf), et je rappelle pour mémoire que cette disposition de l'organisation paraît ordinaire chez certains poissons, le genre Serran, au dire de Cavolini dont l'opinion a été confirmée par Cuvier et Valenciennes.

Dans le cas de Petit (1), à côté des organes mâles, il y avait une matrice et des trompes; sur la pièce de Von Franqué (2) déposée au Musée de Würtzbourg, on voit des organes génitaux mâles bien développés, et à côté, un vagin s'ouvrant dans la portion prostatique de l'urèthre, ainsi qu'un utérus avec oviductes.

Heppner (de Pétersbourg) (3) a recueilli un fait d'hermaphrodisme en 1872, qui avoisine ceux-ci et qu'on peut résumer ainsi : ovaires, trompes de Fallope, utérus et vagin rudimentaires, voilà pour la femme; deux testicules, pénis hypospade et prostate, voilà pour l'homme. Il n'y avait ni vésicules séminales, ni canaux déférents .

Rudolphi, Verdier et Pinel ont trouvé un testicule à droite, un ovaire à gauche; Maret et Sue, un testicule à gauche et l'ovaire à droite. Et. Geoffroy Saint-Hilaire (4) a rencontré, de son côté, une chèvre, femelle quant à ses parties génitales externes ou de copulation, et mâle dans ses organes profonds ou de reproduction.

Morgan et Otto ont trouvé également, le premier chez l'homme, le second chez le mouton, une véritable combinaison des sexes, des organes génitaux externes d'apparence femelle par exemple coïncidant avec des organes génitaux internes mâles.

(1) Petit, *Hist. de l'Acad. roy. des sciences*, p. 38, 1720.

(2) Franque, *Scanzoni Beitrage*, Bd, IV, p. 25.

(3) Heppner, *Gaz. méd.* 1872.

(4) E. Geoffroy Saint-Hilaire, *Nouvelles Annales du Muséum* II, 141, 1833.

Ceccherelli (1) a donné la description de Catharina Hohmann, hermaphrodite curieux déjà étudié par Rokitansky, Sultze et Virchow.

Ce monstre avait alors 40 ans; mamelles très développées et pendantes; verge à méat hypospade, pouvant recevoir une sonde, qui, à deux centimètres du méat, rencontre une autre ouverture par laquelle sortent les liquides urinaire et spermatique; un seul testicule bien développé. La verge, le scrotum à droite, le prépuce à gauche forment un tout qui avait été pris pour une vulve, d'où le nom de Catherine qu'on avait donné à ce sujet. Le gland avait été pris pour un clitoris volumineux. L'appareil féminin est complet. On y arrive en portant le doigt entre les deux lèvres, au-dessus du gland. Les règles ont été régulières jusqu'à l'âge de 38 ans; les fonctions copulatrices se sont exercées tour à tour comme homme et comme femme. Le sperme de Catherine examiné par Virchow contenait des spermatozoïdes.

Plus récemment J. A. Boogard (2) Barth et Rémy (3), Martin (4) ont cité des exemples de persistance du canal de Müller chez l'enfant mâle ou l'homme, et Odin (5) en particulier a rapporté une précieuse observation recueillie dans le service de M. Bondet, à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Sur ce sujet du nom de Mathieu Perret, âgé de 63 ans, il existait un pénis hypospade de 10 centimètres de long, inséré à la commissure de deux grandes lèvres (scrotum bifide), un raphé du périné qui, de l'anus à l'orifice urinaire avait 7 centimètres; dans le canal inguinal droit, on trouva une petite grosseur du volume d'un œuf de pigeon.

L'examen extérieur révèle 1° pénis, testicule, absence de sein, bassin d'homme : voilà pour l'homme : 2° grandes

(1) CECCHERELLI, *Lo sperimentale*, fév. 1874.

(2) A. BOOGARD, *Journal de l'Anatomie*, 1877, p. 200.

(3) BARTH et REMY, *Journal de l'Anatomie*, 1879, p. 175

(4) MARTIN, *Journal de l'Anatomie*, 1878, p. 21.

(5) ODIN, *Hermaphrodisme bisexuel (Lyon Médical*, t. XVI, p. 214, 1874,)

lèvres, peu de développement du système pileux, existence derrière la vessie d'une cavité révélée par le cathétérisme, ou plutôt d'un canal commun à l'urine et aux produits de sécrétion, du canal vagino-utérin qui n'est que le prolongement canaliculé en arrière et en haut des petites lèvres (vestibule) : voilà pour la femme.

Canal de l'urèthre long de 2 centimètres. Pas de prostate. Vagin de 8 centimètres de long et de 6 centimètres de circonférence débouchant dans l'utérus. Testicule et épididyme, conduits éjaculateurs, vésicules séminales, canaux déférents; trompe incanaliculée, ovaire multikystique sans ovules ; rudiment du corps de Rosenmüller des deux côtés. Y avait-il jamais eu menstruation?

Inutile d'insister davantage, l'hermaphrodisme vrai est aussi incontestable que l'hermaphrodisme apparent.

V

Quelle est l'origine de ces anomalies ?

En ce qui concerne l'hermaphrodisme vrai, l'explication en est des plus simples. Originairement l'homme, comme tous les animaux vertébrés, possède un double sexe, autrement dit, des organes mâles et des organes femelles situés côte à côte. En général, l'un de ces systèmes organiques s'atrophie pendant le processus évolutif du développement, en vertu, disait Geoffroy Saint-Hilaire, de la *loi du balancement organique*, et de cette époque date la sexualité. Mais qu'un arrêt de ce développement rétrograde vienne à se manifester, et nous aurons la persistance des deux catégories d'organes sexuels; c'est ce qui a lieu d'une façon plus ou moins parfaite, en effet, dans les anomalies de développement, auxquelles on a donné le nom d'hermaphrodisme anatomique vrai (1).

(1) L'espèce d'androgynisme dans laquelle le vagin s'ouvre dans l'urèthre, n'est qu'un arrêt dans le développement normal, puisque primitivement (organisation normale transitoire) les canaux de Müller, qui donnent naissance au vagin plus tard, s'ouvrent dans le canal uro-

L'hermaphrodisme apparent n'est pas autre chose non plus qu'un état organique antérieur normal persistant anormalement au-delà de son terme ordinaire. Et comme les organes génitaux externes se développent indépendamment des organes génitaux internes, on s'explique fort bien que l'hermaphrodisme vrai puisse coïncider avec un malformation des organes génitaux externes qui donne naissance à un hermaphrodisme que j'appellerai externe ou apparent, ou qu'il existe sans cette anomalie, et inversement.

Vers la 5me semaine de la vie intra-utérine, l'embryon humain acquiert une ouverture d'excrétion commune à l'intestin et aux organes génitaux (ouverture cloacale) et au-devant de cette ouverture, ne tarde pas à s'élever un corps saillant (phallus) en forme de clitoris ou de gland, à la face inférieure duquel s'étend un sillon parti de l'excavation cloacale. Ce sillon ou fente génitale s'est beaucoup accusée à la 8e semaine et de chaque côté se voient deux replis de la peau qui ne sont que les rudiments des grandes lèvres. De la 10e à la 11e semaine, un pont transversal sépare l'ouverture cloacale de la fente génitale ; c'est là la première ébauche du périnée qui sépare un peu plus tard définitivement l'ouverture cloacale (anus) de l'ouverture génitale. Les bords de la fente génitale se sont accusés eux aussi ; ils s'étendent jusqu'à la face inférieure du clitoris et représentent les petites lèvres. Le tout reste à peu près en l'état chez la femme.

Que faut-il à cette disposition anatomique pour passer du type femelle au type mâle ? Simplement que les deux grandes lèvres se soudent l'une à l'autre en un scrotum (dont le raphé indique toujours la ligne de soudure) et que les bords des

génital, ce dernier étant représenté chez l'adulte par le canal de l'urèthre.

Le cloaque lui-même peut persister et l'intestin et les canaux génito-urinaires venir continuer à y déboucher. Le vagin peut s'aboucher dans le rectum : Témoin l'histoire curieuse de cette Piémontaise prise des douleurs de l'enfantement, à laquelle les sages-femmes cherchaient en vain l'orifice vaginal et qui n'en accoucha pas moins !

petites lèvres s'unissent également pour former l'urèthre. C'est en effet ce qui a lieu vers la 15e semaine de la vie intra-utérine. En résumé, dans le sexe féminin, le sillon génital ne se ferme pas. Il représente le vestibule du vagin (vulve). Les bords de la gouttière se prolongent et donnent naissance aux nymphes, les replis génitaux deviennent les grandes lèvres, le tubercule génital, le clitoris.

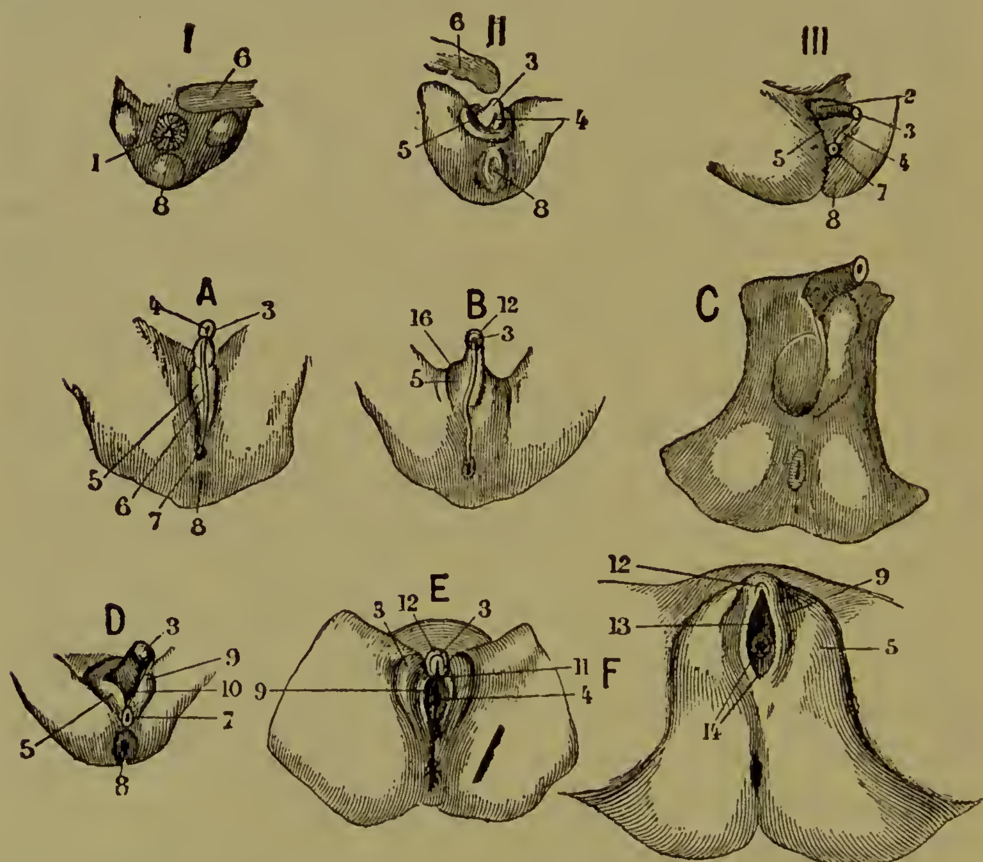


Fig. 11

Développement des organes génitaux externes (ECKER).

1, cloaque ; 2, tubercule génital ; 3, gland ; 4, sillon génital ; 5, plis génitaux ; 6, cordon ombilical ; 7, anus ; 8, queue ; 9, petites lèvres ; 10, sinus uro-génital ; 11, frein du clitoris ; 12, prépuce du gland ou du clitoris ; 13, ouverture de l'urèthre ; 14, ouverture du vagin ; 15, hymen ; 16, raphé scrotal.

Etat indifférent : I, Embryon de 16 mill. ; II, Embryon de 20 mill. ; III, Embryon de 26 millimètres.

Type masculin : A, Embryon de la fin du 3e mois ; B, Embryon du milieu du 4e ; C, Embryon de la fin du 4e mois.

Type féminin : D, Embryon de 7 semaines ; E, du milieu du 5e mois ; F, du commencement du 6e mois.

Dans le sexe masculin, le tubercule génital grandit et s'allonge pour former le pénis.

La gouttière de sa face inférieure se ferme et se continue en arrière avec le canal uro-génital qui, chez la femme, constitue tout le canal de l'urèthre, alors que chez l'homme elle forme la portion prostato-membraneuse de ce canal d'excrétion urinaire (1). En un mot, la femme, quant à ses organes génitaux externes, est un homme hypospade et réciproquement, l'homme hypospade, de par ses organes génitaux externes, est une femme. Un simple arrêt de développement des organes génitaux externes chez un sujet mâle quant au reste, peut donc créer l'hermaphrodisme féminin apparent, de même que la soudure anormale des deux grandes lèvres et le développement exagéré du clitoris peut engendrer l'hermaphrodisme masculin apparent chez un sujet, quant au reste d'ailleurs, mâle de tous points. Un clitoris de 10 à 15 centimètres et gros comme une verge, ce que l'on a vu maintes fois, concourt puissamment à induire en erreur sur le véritable sexe dans ces circonstances.

VI

Les cas de ce genre soulèvent pas mal de questions médico-légales, et il faut bien avouer avec Follin que dans certains cas, le médecin ne peut affirmer son diagnostic qu'à l'autopsie. Le développement des mamelles, le système pileux, les caractères de la voix, la forme du bassin, etc., ne sont que des signes de probabilité, non de certitude. Je voyais dernièrement à l'Antiquaille, dans le service de M. Aubert, un homme qui, quant à sa manière d'être extérieure (formes, voix, etc.) paraissait absolument du sexe féminin, et qui cependant était un homme avec un large scrotum, un petit pénis hypospade en forme de clitoris volumineux et caché au fond d'un cul-de-sac cutané, des testicules à peine sorti des anneaux, petits et et perdus au sommet de larges bourses, qui, au prime abord paraissaient plutôt être des grandes lèvres qu'un scrotum.

(1) Voyez : Ch. Debierre, *Manuel d'Embryologie humaine et comparée*, p. 697, Paris, 1885.

Les signes affectifs et moraux sont en grande partie du domaine de l'éducation. Maria Arsano meurt à 80 ans, réputée femme toute sa vie et mariée comme telle, quoique homme à l'autopsie!

Et cependant combien n'est-il pas important d'être fixé! N'est-ce point là en effet, un état qui soulève les questions les plus graves d'identité, d'aptitude au mariage et à la fécondation, etc ?

La personne épousée est-elle une femme mal conformée et impropre à l'union sexuelle ou un homme mal conformé, offrant l'apparence trompeuse du sexe féminin ?

L'intervention de l'expert n'est pas sans importance. Dans le premier cas, le mariage est valable au sens strict de la loi, dans le second il est sans valeur et frappé de nullité, *ipso facto,* puisqu'il y a erreur de personne.

Or, il s'en faut de beaucoup que la détermination du sexe à la naissance soit toujours une chose aussi simple qu'on pourrait le croire; les erreurs en sont assez fréquentes, plus fréquentes même qu'on ne le pense généralement.

Schweikard (1) a rapporté le cas d'un individu qui avait été baptisé et élevé comme fille et considéré comme telle jusqu'à l'âge de 49 ans, quand il vint demander aux tribunaux à épouser une personne enceinte de ses œuvres. On le réintégra dans son véritable état civil, et il lui fut permis de se marier avec une femme.

Nous en avons cité d'autres exemples plus haut. P. Garnier a rassemblé plus de trente cas de ces erreurs de sexe. Et combien courent les rues qui n'osent se dénoncer! Ce n'est pas à la figure en effet que se voit ce vice d'organisation.

L'article 57 a pour conséquence, dans nombre de cas, de faire passer pour femme un être qui, plus tard, sera reconnu n'être qu'un homme ou inversement.

Le plus souvent, à la naissance, la détermination du sexe d'un individu qui se présente avec une malformation des or-

(1) *Journal d'Hufeland,* 1803.

ganes génitaux est impossible. Plus tard, la détermination est encore difficile, et parfois l'autopsie seule permet de trancher la question. Mais ce qu'il y a à retenir, c'est que c'est vers la puberté que l'examen court plus de chance d'aboutir et de fournir une détermination certaine.

Comme le disait l'année dernière à la Société de méaecine légale (8 juin 1885) A. Leblond, à la naissance, un hypospade se présente le plus souvent avec les caractères du sexe féminin. Le scrotum est bifide de façon à offrir l'aspect de la vulve; souvent il existe un infundibulum qui fait croire à l'existence d'un vagin.

Les replis qui forment les grandes lèvres ne contenant ordinairement pas de tumeur ne font pas soupçonner de testicules ; le clitoris volumineux achève de donner le change.

Aussi, le plus souvent, l'hypospade est-il déclaré comme étant du sexe féminin ; les déclarations opposées sont beaucoup plus rares.

Une matrone peut donc fort bien se tromper. Un exemple montrera qu'elle est pardonnable. Mis récemment à l'hôpital Trousseau en présence de deux jeunes enfants déclarés comme filles, le professeur Lannelongue n'a pu se prononcer sur leur vrai sexe : un an après seulement, la descente du testicule chez l'un d'eux vint lever tous les doutes. Nous tenons de M. H. Coutagne que pareils faits se présentent souvent à Prague à la polyclinique de Breitzki (1).

Les plus graves désordres sociaux peuvent résulter d'erreurs de ce genre. Figurez-vous un de ces hommes-femmes admis au séminaire, dans une congrégation, dans un monastère, dans

(1) Pour porter le diagnostic, Breitzki conseille d'introduire le doigt dans le rectum et d'aller à la recherche de l'utérus. Nous avons essayé de ce moyen sur le cadavre de jeunes enfants, mais nous devons à la vérité de dire qu'il ne nous a donné que des renseignements des plus incertains. A cet âge en effet, où toute la matrice est contenue dans le col, la saillie de celui-ci, alors qu'elle est sentie, peut fort bien n'être, au fond, que la saillie de la prostate grosse alors comme un gros pois et à peu près de la grosseur du col utérin, et inversement.

l'armée, dans un lycée ; pensez qu'une femme-homme peut tomber dans un couvent ou un pensionnat de jeunes filles, et vous vous convaincrez que l'article 57 du Code civil n'est pas assez prévoyant.

En faisant mieux connaître les cas de sexe douteux à la naissance, la loi mettrait obstacle à bien des rapports contre nature, d'outrages à la morale publique; maris et épouses ne courraient plus risque d'être trompés sur le sexe de leur conjoint, sous la garantie même de la loi. Elle empêcherait ces unions monstrueuses, si dommageables pour la famille et la source de tant de maux !

Dans l'hermaphrodisme *neutre* vrai, variété rare heureusement, doit-on considérer les individus comme appartenant au sexe masculin ?

Doit-on admettre avec le garde des sceaux de 1816 « que les erreurs de la nature, rares heureusement, ne doivent pas être trop approfondies lorsqu'elles se présentent, et que c'est aux individus qu'elles concernent ou à leurs parents à choisir le sexe qui paraît leur convenir » ?

La loi allemande agit ainsi, mais à combien d'inconvénients ne conduit pas une telle règle ? (1)

D'autre part, admettre que « dans le cas d'hermaphrodisme neutre, avec absence de sexe, les individus devront être regardés comme étant de sexe masculin puisqu'on n'observe

(1) *Législation allemande.* — Si un enfant naît hermaphrodite, les parents décident à quel sexe ils veulent que l'enfant appartienne ; mais à l'âge de 18 ans, l'hermaphrodite a le droit de choisir lui-même son sexe.

Le *Code bavarois* dit : « Les hermaphrodites auront l'état que des experts leur assigneront, ou qu'ils se seront eux-mêmes attribué. » Le *Code prussien* : Lorsqu'il naît un hermaphrodite, les parents en choisissent le sexe, quitte à l'individu lui-même à choisir le sexe qui lui plaît lorsqu'il atteint 18 ans ; toutefois lorsque « les droits d'un tiers dépendent du sexe d'une personne qui se prétend hermaphrodite, le premier peut demander qu'elle soit examinée par les gens de l'art » : La décision de ceux-ci « prévaut sur le choix de l'hermaphrodite et des parents. »

pas chez eux de parties génitales féminines et que l'absence des caractères de la virilité ne dépend alors que de l'absence ou de l'atrophie des testicules » (Briand et Chaudé) me paraît être une conclusion négative, qui tout au moins prend une erreur pour la vérité, et qui ne remédie en rien aux fâcheuses conditions sociales dans lesquelles se trouvent pour autrui les individus de ce genre.

Une femme croit se marier avec un homme, elle n'épouse qu'un eunuque, dites-moi, si c'est la même chose !

VII

Que faire pour remédier à ces graves inconvénients, j'ose dire à ces lacunes de notre législation ?

J'englobe le remède sous cette formule synthétique : prévenir, réprimer.

Examen de la première partie de cette formule.

En toutes choses, il vaut mieux prévenir que réprimer. La société le peut, elle doit le vouloir,

Le Code civil accorde bien à chacun la faculté d'obtenir par un jugement la rectification de toute erreur d'état-civil, mais il n'en est pas moins vrai qu'il abandonne à l'ignorance de particuliers, et parfois à leur arbitraire, la responsabilité de dangereux abus. Comme tel, le Code civil n'offre point suffisamment de garantie aux familles et à la Société.

Ne pourrait-on pas remédier à cet état de choses, en prescrivant l'examen médical de tout nouveau-né, et dans le cas de doute, l'addition suivante à l'acte de naissance : *Sexe douteux* ou *Nécessité d'un examen ultérieur* ?

Si cette formalité devait porter quelque préjudice à l'individu qui en serait l'objet, elle aurait du moins l'immense avantage de prévenir des circonstances beaucoup plus fâcheuses.

Nombreux sont les cas dans lesquels la déclaration de sexe faite à la naissance a été démontrée fausse à la puberté. Nous

en avons cité nombre d'exemples. Et, il ne faudrait pas croire, répétons-le, que cette erreur soit toujours facile à éviter, surtout de la part de la sage-femme qui, d'ordinaire, n'y regarde pas de si près ; mais y regarderait-elle avec ses meilleurs yeux et avec tout ce que la science aurait pu lui enseigner que dans certains cas, heureusement rares, elle n'en serait peut-être que plus embarrassée, sur le sexe à donner au nouveau-né. Des organes génitaux externes mâles imparfaitement développés peuvent en imposer et faire croire au sexe féminin ; des organes génitaux externes soudés comme chez l'homme, surtout lorsque le clitoris est volumineux, et au début de la vie cet organe l'est toujours beaucoup relativement, peuvent parfaitement vous faire prendre une fille pour un garçon, surtout, ce qui s'est vu (1), lorsque les petites lèvres se sont soudées audessous du clitoris, donnant ainsi lieu à une portion spongieuse de l'urèthre chez la femme et à un clitoris perforé comme une verge.

J'en arrive à conclure que la législation actuelle est défectueuse. Le Code civil a tort de n'admettre que deux catégories d'individus, car dans la Société, il en existe, à titre d'exception, c'est vrai, mais il n'en existe pas moins trois catégories : les hommes, les femmes et ..... ceux qui ne sont ni l'un ni l'autre.

Pour ceux-là, je propose de modifier l'*art. 57*, ainsi qu'il suit : *Tout nouveau-né sera soumis à l'examen médical;* l'acte de naissance énoncera le sexe, *mais seulement quand celui-là sera de toute évidence.*

Art. additionnel. — Dans le cas de doute sur le sexe, il sera sursi jusqu'à la puberté (15 à 18 ans), époque à laquelle le sujet sera soumis à une commission médico-judiciaire qui statuera sur son sexe et sur son inscription comme homme, femme ou neutre sur les registres de l'état civil, — mais en

(1) BURDACH, *Anatomische Untersuchungen*, p. 40 et 62.

attendant l'acte de naissance portera en marge les signes S D (sexe douteux) (1).

VIII

Examen de la deuxième partie de notre formule.

C'est assurément la partie la plus délicate de notre proposition.

L'erreur a été commise, la loi n'a pas su prévenir, elle doit réprimer.

Le divorce n'est pas applicable à ces malheureuses unions, puisqu'il ne prévoit que six cas : excès, sévices, injures graves, adultère, condamnation à une peine afflictive et infamante.

Nous ne saurions partager l'opinion de E. Horteloup *(Soc. de Méd. légale*, 1885) qui dit qu'on est toujours homme ou femme, jamais l'un et l'autre. Or, qu'arrive-t-il lorsqu'un pseudo-hermaphrodite a contracté mariage? De deux choses l'une : ou cet hermaphrodite a contracté mariage avec un sujet du même sexe que lui, et dans ce cas, pas de doute, le mariage est nul ou plutôt il n'existe pas, puisque le mariage est l'union d'un homme et d'une femme; ou bien il a contracté union avec un sujet d'un autre sexe que celui qui doit lui être réellement attribué, et alors, dans l'état actuel de la législation, le mariage est valable. La doctrine de la jurisprudence s'est refusée jusqu'alors en effet, à admettre dans ce cas l'*erreur sur la personne* (art. 180), celle-ci étant réservée exclusivement pour le cas où il y a réellement erreur sur la personne, c'est-à-dire lorsque croyant épouser Pierre on épouse Paul.

(1) L'hermaphrodisme peut encore soulever une importante question à propos des droits politiques qui sont le privilège de l'homme. — Une personne dont le sexe est douteux, pourra-t-elle voter, être éligible, remplir des fonctions publiques ? Un cas de ce genre s'est présenté aux États-Unis à propos d'une élection. — Sa curieuse relation est rapportée dans l'*American Journal of the Medical science*, de juillet 1847, par Levy Suydam.

Mais alors même qu'il n'y a pas eu erreur sur la *personne morale*, mais seulement sur la *personne physique* entachée d'un vice d'organisation qui n'en fait ni un homme ni une femme au sens strict du mot, est-il juste que le mariage soit valable ?

Quel est le but du mariage, le but suprême, si ce n'est la famille ? C'est bien là une loi primordiale s'il en fut jamais sur la terre; c'est plus même, c'est une nécessité sociale qui, aujourd'hui surtout, s'impose à tout Français. Si donc une condition organique vicieuse s'oppose à la réalisation de ce but, avec cette circonstance aggravante qu'elle était inconnue du conjoint, est-il juste que le mariage soit valable? N'y a-t-il pas, sinon erreur de personne civile, tout au moins erreur de personne anatomique, et la voix de la nature n'est-elle pas toujours celle qui doit décider et passer avant les autres ?

Qu'est le mariage, sinon l'union des sexes règlementée ? Or, l'union des sexes, loi naturelle et primordiale, ou plutôt nécessité de nature, est bien antérieure à toutes nos codifications. — Celles-ci sont sans doute des plus louables, puisqu'elles créent, en l'espèce, les droits et les devoirs de l'un envers l'autre époux, et les deux envers leur famille, mais peuvent-elles et ont-elles le droit d'étouffer la loi naturelle et immanente ?

La loi romaine admettait bien ce but du mariage, la famille, puisqu'elle le prohibait chez la femme après l'âge de 50 ans.

Nous sommes moins avancés que la loi romaine que nous avons si servilement copiée en maints autres points, car notre jurisprudence est encore des plus indécises sur la nullité du mariage basée sur l'indécision du sexe du mari ou de la femme et l'impossibilité d'une union avec un individu d'un genre mal défini.

Que disent à ce sujet, en effet, les annales judiciaires ?

Les arrêts de la cour de Trêves (1808), du tribunal d'Alais (1869), ceux de la Cour de Montpellier (1872) admettent la nullité du mariage dans le cas où il est avéré que les organes génitaux s'opposent au but naturel de l'union des sexes ; la

jurisprudence de la Cour de Riom (1828), celle de la Cour de Nîmes (1869) et celle de la Cour de Caen (1882) n'admet, au contraire, la nullité du mariage que lorsqu'il est établi qu'il y a identité de sexe (1).

Sans doute la jurisprudence a ainsi jugé pour bannir ces procès scandaleux si fréquents avec l'ancien droit, qui avaient pour prétexte l'impuissance ou diverses infirmités, mais il est cependant permis de se demander s'il n'est pas anti-naturel de condamner un jeune homme dans toute la plénitude de sa force physique, lui qui a voulu à la fois, par le mariage, associer sa vie à une personne de son choix, fonder une famille et satisfaire de légitimes passions, à subir l'union indissoluble avec une créature incomplète, avec laquelle tout rapprochement est impossible ou dont l'organisme ne se prête qu'à des rapports inavouables; comme chez la femme de l'affaire de la Cour de Caen (1882), par exemple, femme qui n'avait point de vagin!

Aussi estimons-nous que c'est avec juste raison, que le tribunal civil de la Seine a fait droit à la demande de M[lle] Martinez de Campoz (2) en 1881, et acceptons-nous les conclusions fort sages de M. Bonaston, substitut du procureur de la République, qui occupait le siège du ministère public dans cette affaire :

« Qu'est-ce que M. le comte de San Antonio, dit M. Banaston? Est-ce un homme, une femme, tous les deux à la fois, comme ces êtres hybrides dont parle la mythologie? On n'en sait rien. Je sais bien qu'il est capitaine; mais, dans l'espèce, ce n'est pas suffisant pour contracter mariage. » Ce qu'il faut

(1) Voyez : J.-N. Loir, *Des sexes en matière d'état civil*, Paris, 1854; A. Vincentelli, *Essai sur l'intervention du médecin-légiste dans les cas de séparation de corps et de divorce (Thèse de Montpellier*, 1884).

(2) Affaire Mercédès Martinez de Campos contre son mari, le comte de San Antonio, fils du maréchal Serrano, duc de la Torre (*Gaz. des Tribunaux*, déc. 1881).

Dans le répertoire de Merlin on trouve une affaire analogue (affaire Grandjean) qui eut lieu en 1765, et la *Gazette des Tribunaux*, pour 1834, relate l'affaire Lelasseur.

savoir, c'est si le comte de San Antonio est pourvu des organes nécessaires au mariage. Or, il n'y a qu'une enquête qui puisse amener ce résultat, en admettant toutefois que le comte consente à s'y soumettre. « Nous n'avons pas de raison pour repousser *a priori* les présomptions graves apportées par Mme de San Antonio, j'allais dire Mlle Martinez de Campos, et je conclus à ce que le tribunal commette des experts pour examiner le cas pathologique de son pseudo-mari. »

D'un côté, pour être réellement femme, il faut, non-seulement avoir les organes génitaux externes bien conformés, de façon à ce que l'accouplement soit possible, mais il faut encore avoir la faculté de concevoir et de porter à terme et d'expulser le produit de la conception. — L'hypospade très prononcé étant, en général, impuissant, la conséquence ne s'impose-t-elle point, et le corollaire légal n'est-il pas qu'il ne saurait valablement s'unir?

D'autre part enfin, et suivant les belles recherches et les remarques judicieuses de Goubaux, Follin et Godard, si le cryptorchide est puissant, il est infécond.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il y aurait lieu, là encore, d'ajouter un paragraphe additionnel à l'art. 180 du Code civil, et je me permets de proposer le suivant aux législateurs chargés d'étudier la proposition de loi de MM. Allou, Denormandie et autres présentée au Sénat :

Les vices de conformation des organes génitaux qui constituent manifestement une impossibilité absolue dans l'accomplissement fructueux (1) de l'acte sexuel et créent l'erreur de la personne physique, sont une cause formelle de nullité de mariage.

(1) Je dis « fructueux » pour englober dans mon texte les hypospades du dernier degré et les cryptorchides, ces derniers rares d'ailleurs, puisque Marshall n'en a rencontré qu'un sur 10.800 conscrits.